

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ANNEAU DU RHIN :

Tant que l'épidémie du Covid 19 n'est pas terminée, le client s'engage à ne pas pénétrer dans l'enceinte sans être en possession d'un pass sanitaire obligatoire, français ou européen, sans posséder un masque et sans avoir préalablement rempli en ligne le formulaire électronique « Abandon de recours 2020 ». Une fois dans l'enceinte, le client s'engage à respecter scrupuleusement les gestes barrières obligatoires personnels (se laver les mains régulièrement, se moucher dans des mouchoir à usage unique, éviter de se toucher le visage) et les gestes barrières vis-à-vis des autres (tousser dans son coude, ne pas serrer la main, ne pas s'embrasser, respecter un mètre de distance avec les autres, porter un masque si la distance d'un mètre ne peut pas être respecté, ne pas se rassembler à plus que le nombre autorisé par le gouvernement). Le masque est obligatoire dans les bâtiments et dans les autos s'il y a un passager. Le port du masque est recommandé sur les parkings et les voies de circulation. Le client s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des débris hors des poubelles, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit. Il est aussi interdit, en repartant, de laisser sur place les déchets polluants suivants : huiles, pneus, batterie. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage. L'enceinte ferme à 20H et le circuit ne possède pas les autorisations nécessaires pour accueillir les campeurs la nuit : le camping nocturne dans l'enceinte est strictement interdit. Il n'y a pas de gardiennage nocturne, les matériels laissés la nuit le sont à vos risques et périls. Les chiens doivent être attachés et les enfants surveillés : le client est responsable du comportement de ses accompagnateurs. L'usage de drone est interdit. Tout manquement au présent règlement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site.